

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 30 mars 2023

Date de convocation et d'affichage : 24 mars 2023

DL-20230330-014

L'an deux mille vingt-trois et le trente mars, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la République à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Sonia FAVIÈRE		X
Guy MONNIN, 1 ^{er} Adjoint	X		Pascal GIMENEZ	X	
Josiane BOUVIER, 2 ^e Adjoint	X		Vanessa GERONUTTI		X
Jean-Marc BODET, 3 ^e Adjoint	X		Tanguy NAZARET	X	
Anne-Christine DUBOST, 4 ^e Adjoint	X		Marqaux CHAROUSSET		X
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 5 ^e Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Marion MÉLIS, 7 ^e Adjoint		X	Patrick GUINET		X
Georges THOMAS		X	Marie Chantal JOLIVET	X	
Annie CHATELARD	X		Nathalie DESCOURS	X	
Jean-Michel LADOUCE	X		Isabelle LOUIS COMME		X
Corinne SAVIN	X		Emilie NGUYEN		X
Jean COMTET	X		Guyène MATILE-CHANAY		X
Hervé GINET		X	Nicolas VANEL	X	
Laurent TRONCHE	X		Antoine MATRAS		X
Annie GRIMAUD		X			

Élus absents	Donne pouvoir à
Georges THOMAS	Jean-Marc BODET
Hervé GINET	Jean-Michel LADOUCE
Annie GRIMAUD	Jean-Pierre GAITET
Sonia FAVIÈRE	Josiane BOUVIER
Vanessa GERONUTTI	Pascal GIMENEZ
Patrick GUINET	Alain ROUX
Isabelle LOUIS COMME	Corinne SAVIN
Emilie NGUYEN	Tanguy NAZARET
Guyène MATILE-CHANAY	Marie-Chantal JOLIVET
Marion MELIS – départ à 21h51	Guy MONNIN

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Jean COMTET	58,6%	29	17	27



FINANCES

Budget communal - Attribution des subventions aux associations

Jean-Marc BODET, adjoint en charge des Finances et de la Prospective, présente à l'Assemblée les projets d'attribution de subventions de fonctionnement et de subventions exceptionnelles aux associations de Miribel pour l'année 2023. Il explique que l'équipe municipale a souhaité mettre en place une campagne de demandes de subvention unique afin d'harmoniser les pratiques de chaque commission et veiller à une équité de tous.

Des critères d'éligibilité ont été actés et présentés dans le dossier de demande de subvention. Ils sont les suivants :

- Avoir son siège social situé à Miribel
- La complétude et le rendu du dossier dans les délais
- La transmission du bilan des actions de l'année N-1.

Il présente également les critères d'attribution :

- Etat financier de l'association
- Nombre de participants engagés sur l'action proposée et vie de l'association
- Lien avec le projet éducatif territorial (PEDT) sur les thématiques suivantes :
 - Citoyenneté
 - EEDD (Education à l'Environnement et au Développement Durable)
 - Sport et loisirs
 - Culture et Art
 - Science et technique
- Portée des actions proposées (locale- départementale – régionale, autre ...)
- Nombre d'adhérents habitant à Miribel
- Engagement à des événements ponctuels organisés par la ville

Jean-Marc BODET, adjoint en charge des Finances et de la Prospective, précise également qu'un calendrier a été mis en place pour encadrer la campagne d'attribution des subventions aux associations. Les premières étapes ont commencé avec le lancement de la campagne en fin d'année, puis le traitement des demandes par les services, ensuite les commissions d'attribution et enfin le passage des délibérations en conseil municipal.

Il présente, le tableau indiquant les propositions de subventions pour 2023

Il précise que d'autres délibérations fixent les montants des subventions assorties de conditions d'octroi et soumises à convention d'objectifs et de moyens.

Vu l'avis de la commission en date du 23 février 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les subventions à verser aux associations pour l'année 2023 selon la liste ci-après pour un total de 131 177,60 €.

ASSOCIATION	Montant de la subvention
SPORT	
Caisse à savon Côtière	2 000 €
Football club Mas-Rillier	5 500 €
Gymnastique volontaire la côtière	3 000 €
Gymnastique volontaire Saint-Martin	120 €
Jeunes sapeurs-pompiers de Miribel	2 000 €
La riveraine miribelane	1 500 €
Miribel Tennis de table	1 500 €
Miribel Tennis club	1 000 €
Miribel VTT	1 500 €
Moto Club Mas Rillier	1 500 €
Sapeurs-Pompiers de Miribel	3 300 €
Section Aïkido Miribel	400 €
TOTAL SPORT	23 320 €
SOCIAL	
UNCAFN Secteur Miribel	200 €
Anciens combattants	200 €
Contrat veille active	1 000€
TOTAL SOCIAL	1 400 €

ASSOCIATION	Montant de la subvention
CULTURE/LOISIRS	
Ailes de l'Ain	200 €
Amicale des employés communaux	5 300€
Au bonheur Echetois	1 500 €
Chœur à cœur	2 000 €
Club rencontre et loisirs	2 000 €
Image Contact	120€
Swing sous les étoiles	1 000€
TOTAL CULTURE/LOISIRS	12 120 €
SCOLAIRE	
Sou des écoles Henri Deschamps	240 €
Les Petits du Mas-Rillier	120 €
Sou des écoles du Centre	1 515 €
Sou des écoles laïques des Échets	240 €
École primaire Henri Deschamps Maîtres allophones	900 €
Centre scolaire Saint-Joseph	90 149,60 €
FCPE Collège Anne Frank	120€
OCCE RASED	1 053 €
TOTAL SCOLAIRE	94 337,60 €

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'attribution des subventions inscrites au budget primitif 2023, aux associations de la Commune selon le tableau ci-dessus pour un total de 131 177,60 €.

DÉCIDE d'ouvrir les crédits correspondants à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé » du chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » du budget primitif 2023,

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Fait à Miribel, le 30 mars 2023.

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET



A large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be "JP GAITET", is written over the official stamp.